FONDE EN 1891

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Vendredi 23 Juin 1922

LE NUMERO 15 CENTIMES

LE DOUTE DES JURÉS

Alex Will

L'assassinat commence à rentrer dans les mœurs. Judis, les âmes sensibles frémissaient à la nouvelle d'un crime et le portrait d'un assassin ne se montrait qu'avec horreur. Les temps ont bien changé.

Le sympathique M. Landru a tenu l'affiche pendant trois ans sans fatiguer le goût du public. Cette excellente Mme Bessarabo a eu une vogue plus courte, mais non moins brillante.

Qu'elle ait occis son époux, qu'elle l'ait plié dans la malle comme un habit dans lequel il n'y aurait personne, voilà qui ne fait point de doute. Les aveux de sa fille ont révélé le drame. Messieurs les jurés de la Seine l'ont bien reconnu, puisqu'ils ont répondu oui, à la question de savoir si elle avait tué. Mais où cela devient déconcertant, c'est quand ces jurés accordent les circonstances atténuantes, comme si Héra Mirtel avait envoyé son mari « ad patres », dans un moment d'oubli ou de simple distraction. Ces poétesses sont si rêveuses !

Il semble qu'il y ait quelque chose de détraqué dans l'appareil de la justice. Deux solutions paraissent seulement possibles : Mme Bessarabo a tué ou n'a pas tué. Deux sanctions devraient donc s'opposer : la peine capitale ou l'acquittement.

Je suis d'accord pour qu'on décide que la peine capitale soit toujours remplacée par les travaux forcés à perpétuité quand il s'agit d'une femme, mais j'avoue que je ne comprends pas les 20 ans de travaux forcés !

En réalité, je vois bien ce qui s'est passé : les jurés ont eu un doute; ils ont reculé devant la condamnation capitale sans preuves absolues et sans aveux formels de l'accusée. Et ils ont appliqué les circonstances atténuantes, bien plus à leur arrêt et à leur indécision, qu'à Mme Bessarabo.

Les circonstances atténuantes se justifient et entraînent un adoucissement à la peine quand le crime a été commis dans un instant d'égarement, de passion ou pour des motifs relativement justifiables.

Mais ce n'est point le cas.

Mme Bessarabo a tué pour avoir de l'argent. Elle a tué comme Favier a tué Thain, naguère, à Lille. Pourquoi la peine de mort ici, pourquoi 20 ans de travaux forcés à Paris ?

Je ne comprends pas.

Faut-il modifier le système de la cour d'assises pour donner aux jurés un apaisement lorsque le doute pèse sur leur pensée ? C'est la conclusion à laquelle j'aboutis.

En bonne justice, on devrait ajouter aux questions posées aux jurés une question nouvelle. Après avoir demandé :

— L'accusée a-t-elle donné la mort ? Il aurait fallu ce problème :

— **En votre âme et conscience, avez-vous la conviction absolue de la culpabilité de l'inculpée ?**

A mes yeux, ce serait une question honnête et qui libérerait bien souvent l'esprit inquiet des jurés. En l'espèce, la majorité du jury aurait peut-être répondu : « Non ». On aurait dû, alors, acquitter Mme Bessarabo, le doute bénéficiant à l'inculpée.

Ce que je trouve absurde, c'est cette demi-condamnation. Si elle est coupable à coup sûr, c'est insuffisant. Si elle est innocente, c'est une abomination.

La vie humaine doit être protégée efficacement contre les attentats des misérables et la liberté humaine doit aussi être à l'abri des erreurs judiciaires.

Ouvrons donc la porte au doute infiniment respectable des jurés. Cela permettra de garder aux arrêts certains de la justice la rigueur impitoyable qui est nécessaire dans une société où le besoin de l'argent est devenu un virus mortel.

Les grandes vacances seront-elles modifiées ?

Nous avons annoncé que M. Tapponnier, député de la Haute-Savoie, a déposé, la semaine dernière, sur le bureau de la Chambre, une proposition de résolution invitant le gouvernement à modifier l'époque des grandes vacances.

D'autre part, il est question, au ministère de l'Instruction publique, de réduire la durée des vacances des écoles primaires en été. Au lieu d'accorder un congé supplémentaire aux maîtres et maîtresses qui coopèrent aux œuvres post-scolaires (cantines, cours d'adultes, conférences populaires, etc.), on intégrerait ces œuvres dans le service normal de l'instituteur et on fixerait pour tous des vacances égales (six semaines au plus) « suffisantes pour reposer maîtres et élèves, assez courtes cependant et assez rares pour que l'élève n'ait pas le temps de perdre son acquis et pour que l'opinion conserve au maître le respect qu'elle doit à tout travailleur ».

Ce nouveau régime comporterait une semaine de congé à Noël et dix jours de repos.

L'accession des démobilisés à la petite propriété

Au cours de sa dernière réunion, le conseil d'administration de l'Office national du Crédit agricole a accordé aux institutions de crédit et de coopération agricoles des avances s'élevant à 23.090.000 francs. Sur ce total, 3.170.000 francs sont destinés à consentir à des pensionnés militaires ou à des victimes civiles de la guerre des prêts individuels à long terme pour l'acquisition de petites propriétés rurales; à la suite de cette nouvelle répartition, les crédits ouverts pour cet objet atteignent 20 millions 360.000 francs.

A ce jour, le montant total des avances en cours faites sur la dotation du crédit agricole atteint un total de 237.402.692 fr. 46, sur lesquels 128.948.535 francs ont répartis depuis sa fondation par les soins de l'Office national du crédit agricole.

LE CRIME D'UNE FEMME & DE SON AMANT

L'Homme coupé en morceaux

Charles Burger et Estelle Jobin qui tuèrent le mari gênant vont répondre de leur sanglant forfait

Paris, 21 juin. — Les débats de l'affaire Bessarabo seront à peine terminés, et la salle des assises gardera encore les échos de la voix éloquente et tumultueuse de Me Moro-Giafferi, que les mêmes jurés auront à connaître du crime de Charles Burger et de sa maîtresse Estelle Jobin.

Liaison coupable

Gaston Jobin fit la connaissance de Charles Burger en 1913. Tous deux étaient employés au Grand Hôtel lorsque Burger fut mobilisé. Jobin ne manqua aucune occasion d'être agréable à son camarade et de lui rendre service. Veuf, Burger avait une fillette ; Jobin chargea sa femme de placer la fillette, à chacune de ses permissions, Burger était hébergé chez les Jobin. Cependant, en 1918, Burger devenait l'amant d'Estelle Jobin.

Rendu à la vie civile, Burger rentrait au Grand Hôtel. Il logeait chez les époux Jobin qui avaient mis gracieusement à sa disposition une chambre de leur petit logement.

La liaison des deux amants s'affirmait durable. L'homme, surtout, était passionnément épris. Il suppliait Estelle Jobin « d'être à lui seul » et de renoncer à son mari. Ils ébauchent des projets de vie commune, et ils songent à se débarrasser du mari. La femme révèle à son amant que Jobin est insoumis et qu'il se fait passer pour Suisse afin d'échapper aux recherches de l'autorité militaire.

D'accord, ils dénoncent au Préfet de police la situation du mari. Que celui-ci soit enrôlé ou qu'il déserte, c'est pour les amants le moyen sûr de l'éloigner. Mais la dénonciation reste sans résultat. On ne sait trop comment, Jobin fut classé dans le service auxiliaire et ne partit pas.

Disparu

Il semble que l'assassinat ait été résolu après cette déconvenue d'Estelle Jobin et de Burger. La femme prépare ses amis à une disparition de Jobin. Elle annonce que le 16 mars, il passera la frontière. Le 23 mars, effectivement, il disparait.

Mais Jobin, comme on sait, n'avait pas fui. Son cadavre avait été découpé. Le tronc était dans la Seine, à Bougival. La tête et les jambes avaient été enfouies dans la forêt de Clamart.

Etranglé

Le 23 mars, Estelle Jobin informe Burger que son mari soupçonne leurs relations et qu'il rompait avec Burger, qu'il le chasserait de sa maison. Burger fut affolé à l'idée de perdre sa maîtresse. Il la supplia de fuir avec lui, mais celle-ci refusa.

Vers 11 heures du soir, Burger, sa journée terminée, rentre comme à l'ordinaire se coucher chez les Jobin. Une scène éclate entre les amants « Estelle se refuse à ses caresses, dit l'acte d'accusation, lui reprochant de ne pas l'aimer puisqu'elle n'a pas le courage de supprimer l'obstacle qui les sépare et lui rappelant que Jobin le chassera de chez lui ». Burger se précipite alors dans la chambre où Jobin est couché. Il lui cherche querelle. Jobin répond à ses provocations. Il va même sortir du lit, lorsque Burger le saisit à la gorge, le renverse sur l'oreiller et le frappe avec un cendrier de marbre. En se débattant, Jobin avait renversé une petite table. Au bruit du meuble tombé avec fracas, Estelle Jobin accourt. Elle immobilise la tête de son mari et éteint l'électricité. Burger redouble ses coups d'une main, tandis que de l'autre il serre à la gorge Jobin qui, finalement raidit et s'immobilise. Il est mort, étranglé.

Le Dépeçage

Que se passe-t-il alors ? Les dires des accusés ne vont pas sans quelque contradiction.

Burger soutient qu'il voulut se constituer prisonnier et que sa complice l'en dissuada. La femme nie que Burger ait témoigné d'un remords ...

Le corps fut transporté dans la salle à manger, étendu sur la table et la macabre besogne fut entreprise. Burger sectionna la tête et les deux jambes. Il fit quatre paquets soigneusement ficelés. Estelle Jobin lava le lendemain matin les traces de sang et dans la soirée, les deux complices, emmenant avec eux la fille de Burger, allèrent jeter dans la Seine le tronc et une des jambes de la victime. Le lendemain, ils enterraient dans le bois de Clamart la tête et l'autre jambe.

Le 8 avril, le tronc était repêché à Bougival. L'identité du cadavre n'ayant pu être établie, une ordonnance de non-lieu intervint.

Dénoncés

Burger et sa maîtresse pouvaient se croire assurés de l'impunité. Estelle Jobin, toujours prudente, entretenait avec soin la légende de la fuite du mari. La famille de Jobin ayant voulu faire des recherches sur le disparu, elle sut l'en dissuader en montrant que Jobin avait demandé que l'on fit le silence sur sa fuite.

En octobre 1920, les deux complices achetaient un café-hôtel à Toul. Mais le couple n'était pas uni. De fréquentes scènes éclataient où l'homme et la femme se jetaient le crime à la face et se traitaient réciproquement « d'assassin ». Le propos fut répété. Et une instruction nouvelle, encore fondée seulement sur la disparition de Jobin, fut ouverte.

Vers le châtiment

Le 27 septembre 1921, Burger et sa maîtresse étaient arrêtés. L'homme fit des aveux complets, dès son arrestation. Il accusa sa maîtresse d'avoir été l'instigatrice du crime et de l'avoir aidé à l'exécuter. Estelle Jobin, au contraire, prétend aujourd'hui encore qu'elle n'a eu aucune part à l'assassinat.

Trois audiences sont prévues pour les débats qui commenceront jeudi 22 courant. Les accusés seront assistés de Me Darmont et Me Alcide Delmont.

Une grave affaire de fraude d'armes

Le maître-fraudeur avait son quartier général près de Lille

Sur commission rogatoire du parquet de Paris, transmise à M. Blanchard, juge d'instruction à Lille, les diverses polices du département du Nord ont été appelées à s'occuper, ces jours derniers, de recherches au sujet d'une importante affaire de fraude d'armes.

Bien que le silence le plus complet soit observé concernant ces investigations, nous avons pu apprendre, non sans difficultés, qu'elles avaient donné de bons résultats.

C'est ainsi qu'il a été possible d'établir que l'auteur de cette contrebande, qui revendait ses produits à des armuriers, est un Tournaisien. Celui-ci opérait à l'aide de camionnettes, camions-autos et avait, en France, établi son quartier général dans les environs de Seclin.

On a également trouvé des traces de son passage à Camphin-en-Carembault, Avesnes, Valenciennes, Lille, etc. Il ne s'agit point, bien entendu, d'armes de guerre, mais bien de fusils de chasse, de carabines, de revolvers, de provenance et de fabrication allemande.

La police a pu relever dans notre région le passage de 20.000 kilos d'armes de cette contrebande, qui, paraît-il, était écoulée dans toute la France, ce qui explique la raison pour laquelle c'est le parquet de Paris qui a été chargé de l'information à cet égard.

L'enquête continue.

200 sous-marins allemands coulés pendant la guerre

D'une statistique officielle allemande, publiée par la « Badische Landeszeitung », il résulte que, pendant la guerre, 199 sous-marins allemands ont été perdus ou détruits : 31 dans la mer du Nord, 43 dans les eaux anglaises, 56 dans la Manche et 12 à l'entrée de cette mer.

(L'estimation des alliés donne le chiffre de 203-.

Les troupes de Haute-Silésie vont rentrer en France

Paris, 21 juin. — Les transports de retour des troupes de Haute-Silésie commenceront vers le 30 juin.

Un Couple tout nu et un "Assassiné"

C'est une étrange et sauvage scène d'attentat parricide

Bruxelles, 21 juin. — Ayant eu une scène avec son père à propos d'argent, Lucien Devleminckx, 26 ans, mineur, habitant rue de la Loi, à La Hestre, avait quitté le foyer paternel en emportant pour deux mille francs d'actions.

Arrêté quelques instants plus tard par la gendarmerie, il ne fut relâché qu'au cours de la nuit, après qu'il eût remis les actions. Il rentra chez lui en compagnie de sa maîtresse, mais vers trois heures du matin, il fut réveillé par les appels de son père frappant à la porte de la rue.

Complètement nu, il descendit ouvrir. Une nouvelle dispute éclata, au cours de laquelle le fils s'emparant d'une hachette de houilleur en porta cinq coups sur le crâne de son père qui, perdant son sang abondamment, s'enfuit dans la rue, poursuivi par son fils, toujours en costume d'Adam.

La victime parvint à se réfugier chez le bourgmestre, qui le fit transporter à l'hôpital.

Entre-temps, la maîtresse du fils, consciente de la gravité de la situation, avait fait un paquet de ses hardes et, toute nue également, s'était sauvée en sautant par la fenêtre du premier étage.

Le fils rentra peu après, s'habilla et alla se constituer prisonnier à la gendarmerie de Morlanwelz. Il a été écroué à la prison de Charleroi.

L'état de la victime est grave.

Un hydravion est tombé sur un bateau transbordeur

Cherbourg, 21 juin. — Hier vers 16 heures, un hydravion de station maritime de Cherbourg, ayant à bord trois passagers, parmi lesquels le lieutenant de vaisseau Delemardière et le matelot pilote Boizard, est tombé à la suite d'une panne de moteur, sur le bateau transbordeur « Seine », dans l'avant-port de commerce, abattant la mâture et deux cheminées.

Le matelot pilote Boizard a été légèrement blessé à la tête ; quant au lieutenant Delemardière et au troisième passager, ils sont sortis indemnes de cet accident. L'appareil est démoli.

Le pilote ayant prévu la chute, eut le sang-froid de couper l'allumage, prévenant ainsi l'explosion du moteur.

Caudry continue d'élire ses Reines

Lundi ce fut celle de la Broderie Mardi ce fut celle des Tulles

Nous avons relaté l'élection à Caudry, de la reine de la Broderie, Mlle Philomène Jacquemin. Nous publions aujourd'hui la photographie de cette gentille jeune fille.

MIle JACQUEMIN, REINE DE LA BRODERIE

Mardi, à 8 heures, dans le préau de l'école Zola, a eu lieu, avec le cérémonial ordinaire, et au milieu d'une foule plus dense encore que la veille, l'élection d'une autre souveraine, la reine des tulles unis et grecs ; la cérémonie avait été organisée par le Comité des Fêtes auquel s'était joint Constant Lesage, secrétaire du Syndicat de cette corporation.

Quatre candidates se trouvaient en présence. Ce fut Mlle Irène Carré, une belle brune de 21 ans printemps, qui réunit au premier tour de scrutin, le plus grand nombre de suffrages et qui fut proclamée reine des tulles unis et grecs, pour l'année 1922.

Une réception a eu lieu, comme la veille, à l'Hôtel de Ville.

Mercredi, à 8 heures du soir, on procédera à l'élection de la reine des apprêts et guipures.

Les Fêtes de la Dentelle

Si l'on en juge par ces préliminaires, les fêtes de la Dentelle à Caudry, s'annoncent comme devant remporter un grand succès.

Disons en outre, qu'un très grand nombre de sociétés ont déjà répondu aux invitations du Comité des Fêtes et que chaque jour apporte de nouvelles adhésions. D'autre part, les organisateurs ne ménagent point leur temps, ni leurs efforts ; en un mot, une activité fébrile règne déjà et ira encore en s'accentuant, en vue d'offrir aux très nombreux visiteurs qui se rendront à Caudry, un coup d'œil magnifique.

La semaine prochaine, commencera la décoration des chars, dont l'un, véritable monument architectural, atteindra une hauteur de huit mètres.

MON CINE

UN HÉROS

CELUI-CI est de la lignée du soldat de Marathon. Devant Verdun, les régiments français tenaient pied contre les attaques furieuses de l'ennemi. L'un d'eux, décimé, épuisé, attendait des renforts qui allaient décider de l'issue de la lutte. Son colonel avait envoyé à l'arrière, pour les réclamer instamment, plusieurs coureurs. Mais, sous le tir de barrage effroyable, ils étaient tombés sur la route, l'un après l'autre.

Quand son tour arriva, Fernand Marche, un gars du Nord, partit sous la grêle d'obus. Comme les camarades, un projectile l'abattit. Mortellement blessé, le ventre ouvert par éclat, le petit soldat se traîna jusqu'au bord de la route. Puis, il étendit le bras, tenant entre ses doigts crispés l'ordre plié en quatre et lorsque la mort eût fermé pour toujours sa paupière, il resta là, fidèle à son devoir, jusqu'au delà de l'ultime sacrifice, tendant au soldat qui, le premier passerait par là, le suprême appel de ses frères d'armes.

Ce soldat vint. Il vit la main offrant le billet et prit entre les doigts du héros l'ordre pressant et, profitant d'une accalmie dans l'orage de l'enfer et de feu, il parvint jusqu'à l'arrière. Peu d'instants après, les renforts montaient en ligne : le front de Verdun était sauvé ce jour-là, et la France avec lui !

En rapportant ce fait digne de l'antique, j'ai devant les yeux la magnifique composition de Cortot glorifiant le soldat athénien qui succomba pour annoncer à sa patrie que l'envahisseur était arrêté dans les gorges du Pentélique et que l'indépendance de la Grèce était sauvée.

Verdun reste pour la France ce que Marathon fut pour l'Hellade. Les historiens et les poètes la célébreront à l'envi et, sans doute, comme on le faisait encore sous l'empire romain, plusieurs siècles après la bataille, on conduira les jeunes gens sur les Hauts de Meuse riches en souvenirs glorieux pour leur rappeler les vertus de leurs aînés.

Mais sur le lieu même où s'accomplit l'acte sublime de Marche, il faut qu'autre chose qu'une simple pierre en immortalise la mémoire.

La grandeur de son geste, ne tentera-t-elle pas le génie d'un grand sculpteur ? Elle est bien faite, je crois, pour inspirer la plus noble des œuvres d'art.

E. VERMEERSCH.

Le temps d'aujourd'hui

Vents faibles ouest dominante, ciel généralement très nuageux, éclaircies et ondées. Température stationnaire, minimum de température environ 9°.

LE CRIME DE LA MÈRE RACONTÉ PAR LA FILLE

L'Homme tué et mis en malle

Mme Bessarabo condamnée à vingt ans de travaux forcés Sa fille Paule Jacques, qui dit "la vérité", est acquittée

Paris, 21 juin. — Salle comble un peu plus qu'hier certainement et beaucoup plus de femmes qui ne sont pas avocates ni dessinatrices, ni témoins. Comment sont-elles entrées ?

Toujours le même public d'avocats dans le prétoire et dans les deux allées, où ils se tiennent debout les uns sur les autres.

Une heure et quart. Les accusées sont introduites. D'abord, Mlle Paule Jacques, « l'enfant », comme la désignait hier Me de Moro-Giafferi, très pâle, l'air fatigué, qui s'asseoit à la place qu'occupa Mme Bessarabo au cours de ces onze audiences. Puis Mme Bessarabo elle-même qui aussitôt installée au banc de sa fille, met de grosses lunettes et commence à lire un petit cahier cartonné.

La Cour est annoncée presque aussitôt, mais l'ouverture de l'audience est retardée jusqu'à l'arrivée de Me de Moro-Giafferi.

A l'arrivée de celui-ci l'audience est ouverte aussitôt et la parole est donnée à Me Raymond Hubert, défenseur de Mlle Paule Jacques.

« Cette enfant est innocente »

Me Raymond Hubert s'efforce de montrer que Mlle Paule Jacques n'a fait qu'obéir à sa mère. « La lettre tapée à la machine, la malle descendue de l'étage supérieur, tout cela sur les ordres de sa mère et cependant l'enfant n'ose pas, ne peut pas dire : « J'accuse maman d'être un assassin ».

Pendant ce temps, Mme Bessarabo fait des gestes de dénégation. Quant à Paule Jacques, tournée vers le greffier, elle cache son visage et l'on ne peut la voir.

« Cette enfant est innocente. Voilà deux ans que je proclame cette vérité. Cette vérité, jurés de la Seine, je vous la donne ». (Long mouvement).

« Je vais vous dire toute la vérité »

« Paule Jacques, avez-vous quelque chose à dire ?

« Vous voulez la vérité, Messieurs les jurés. Eh bien ! je vais vous la dire : Le 31 juillet, à huit heures du matin, réveillée en sursaut par une détonation, je me suis levée, j'ai appelée. Maman ! Maman ! Jamais on ne me répondait. Alors j'ai été à la porte de ma chambre. Elle était fermée à clef. Alors, j'ai été surprise qu'elle soit fermée. J'ai eu peur. J'ai crié : Maman, qu'y a-t-il ? Alors j'ai entendu quelqu'un qui se gargarisait. Je me suis recouchée, mais j'étais inquiète et j'ai crié quand même. Maman est venue. Elle était très pâle, plus pâle que d'habitude.

— Ce n'est rien, me dit-elle, c'est une détonation du chauffe-bain, recouche-toi. Je me suis avancée dans le cabinet de toilette, alors... (longs sanglots, silence).

— Alors, poursuit Paule Jacques, dans la glace, j'ai vu quelque chose ».

« C'était lui ou moi qui devait disparaître »

Et alors, Paule Jacques se met à sangloter.

Dans la salle, le silence est absolu. Paule Jacques se ressaisit un instant et, tendant les deux bras au-dessus du box des accusées, elle rapporte les paroles qu'elle a dites à sa mère :

« Maman, qu'as-tu fait ? qu'as-tu fait ?

Maman m'a dit : C'était lui ou moi, Paulette, qui devait disparaître, comprends-moi... »

Et j'ai répondu :

« Laisse-moi aller chercher le commissaire de police ».

— Non, non, ne vas pas chez le commissaire de police, il ne faut pas de scandale dans la maison, va chercher la malle au sixième...

« Alors, Messieurs les jurés, je n'ai pas pu toucher ça, (on comprend qu'elle parle du cadavre de Weissmann). J'ai dit à maman : Je ne peux pas, je ne peux pas ! »

Elle s'arrête encore un moment, se cache le visage dans les mains, puis sans même que le président ait à intervenir, reprend ses aveux.

« Maman m'a dit : Il n'y aura rien, il n'y aura pas de scandale, je te le promets ».

« Avouez ! »

Me de Moro-Giafferi, depuis le début de cette scène tragique, s'est penché vers Mme Bessarabo et toute la salle devine qu'il s'efforce de provoquer les aveux de sa cliente. Sa voix plus brusque s'élève et parvient distinctement au public, lorsqu'il s'écrie : « Avouez, où je m'en vais ! »

L'émotion de la salle se traduit par des murmures qui empêchent un moment d'entendre ce que dit Paule Jacques. Toutes les personnes qui se trouvent dans la partie de la Cour d'assises réservée aux témoins sont debout, suivant anxieusement sur le visage des deux accusées les diverses phases de cette scène d'un caractère si dramatique et telle qu'il ne s'en est pas produit depuis bien longtemps devant le jury.

Puis, par bribes, le détail des aveux parvient de nouveau au tribunal et au public.

Aveux renouvelés

Paule Jacques renouvelle les déclarations qu'elle a déjà faites une fois au cours de l'instruction et qui établissent que Mme Bessarabo après avoir tué son mari d'une balle dans la tête, s'efforce d'obtenir de sa fille l'aide nécessaire pour faire disparaître le cadavre.

D'après Paule Jacques, cette aide, elle n'aurait pu la fournir. Tout en elle était bouleversé par la vue du cadavre de son beau-père, ce qu'elle dit aujourd'hui ne met pas encore d'affirmer si elle a ou non aidé à mettre le cadavre dans la malle. Toutefois, elle reconnait avoir accompagné sa mère dans les gares.

« C'est moi qui ai écrit au procureur, dit-elle, c'est moi qui ai tapé le brouillon ; c'est moi qui ai signé ».

Elle fait évidemment allusion ici à cette lettre dactylographiée adressée au chauffeur et faussement signée Weissmann lettre invitant le chauffeur à transporter la malle à la gare. Mais sa voix devient de plus en plus faible et à plusieurs reprises, le président Gilbert lui dit : « Parlez plus haut, Paule Jacques, parlez plus haut, afin que MM. les jurés vous entendent ».

« Il n'y avait pas de secret »

« Je vais tout vous dire, continue Paule Jacques, tout. Le fameux secret, ce n'est pas un secret; s'il y a eu dans mes propos des contradictions, c'est que j'ai été malade, très malade. Un jour, j'étais à l'infirmerie de la prison et j'ai dit : « Je veux voir ma mère »; je l'ai vue et elle m'a déclaré :

« Je te jure que je suis innocente, Paulette, je te le jure; c'est un secret, je ne sais pas ce qui s'est passé; tu as cru voir dans la glace, tu t'es trompée ».

« Il n'y avait rien qui put me faire plus plaisir : j'ai eu cette illusion. Puis les souvenirs me sont revenus et j'ai compris, messieurs les jurés, j'ai compris qu'il n'y avait pas de secret ».

« En somme, dit M. le président Gilbert, d'après ce que vous venez de déclarer, Paule Jacques, vous reprenez la version que nous appelons ici la période des aveux; un seul changement, pourtant, je crois, c'est que devant le juge d'instruction, vous affirmiez être restée enfermée dans votre chambre ».

Folles déclarations de la femme accusée

Au moment où le président Gilbert a pris la parole, Mme Bessarabo s'est dressée, livide elle a parlé à voix basse à son avocat, puis elle s'adresse aux jurés. Mais ses premières paroles sont confuses. Cependant toute la salle comprend qu'elle ne proteste pas contre les déclarations de sa fille, mais qu'elle prétend ne plus pouvoir rien expliquer du drame dans lequel elle se trouve mêlée. Elle s'efforce de faire croire encore que le cadavre qui se trouvait dans la malle n'était pas celui de Weissmann. Sa parole est fiévreuse, ses propos sans suite. Elle agite les mains dans le vide.

« Messieurs les jurés, je n'aurais pas parlé, mais maintenant je vais préciser. Il y a un secret, il se trouve à la côte 288. Lorsque ma fille fut malade, elle me dit :

« Maman, si j'étais morte, je serais partie sans rien savoir ».

« Je lui répondis : Ma chère enfant, si tu étais morte, je ne sais ce que j'aurais fait ».

« Que m'aurait-on arraché ? Peut-être le nom de Becker, peut-être le nom de Pillement. Oui, il y avait quelqu'un dans notre promenade aux gares. (Un silence). Il y avait Becker : je l'ai dit ».

Puis de nouveau incohérente dans ses propos, elle semble vouloir revenir tout de suite sur ce qu'elle vient de dire.

« Non, messieurs, ce n'est pas vrai ».

Et à partir de ce moment, il devient impossible de faire état précis des paroles sans suite que Mme Bessarabo laisse échapper avec volubilité.

« Non, messieurs, ce que je viens de dire, n'est pas vrai; il n'y avait pas Becker; j'innocente tout le monde, je rétablis la vérité. Accusez-vous, m'a-t-on dit; c'est déjà fait. Ah! il y a des choses que je ne comprendrai pas, que je ne comprendrai jamais. Je connaissais bien mon mari et bien je ne l'ai pas reconnu dans cette photo que l'on m'a présentée à l'instruction et qui était celle du cadavre qui se trouvait dans la mille ». (Murmures dans la salle).

Malgré l'hostilité qui se manifeste contre elle dans la salle, Mme Bessarabo continue à parler, à tout embrouiller, à mêler les dates, à déclarer que Becker était à la gare, puis, tout de suite après, qu'il n'y était pas, à dire que Pillement n'était pour rien dans tout ce drame, à parler des affaires financières de son mari, etc., etc... Elle semble s'être ressaisie. Elle est moins pâle que tout à l'heure, au moment où par un coup de théâtre qui, à la vérité, était bien un peu attendu depuis hier, sa fille a renouvelé ses aveux.

Elle s'écria :

« J'avais bien raison de dire hier : Je parlerai selon mon cœur et selon ce que dira l'avocat de ma fille ».

Mais, dans la salle, on se rend bien compte que ces propos sont ceux d'une femme qui se débat contre l'évidence. On regarde la fille, puis la mère qui ne cesse de parler et on se demande pourquoi elle s'obstine à proférer tant de paroles inutiles. Ce sentiment n'échappe pas à Me Moro-Giafferi qui se lève et demande au président une suspension de quelques minutes.

« Quand votre cliente aura fini, répond M. Gilbert ».

Alors Me Moro-Giafferi s'excuse et déclare quitter l'audience.

M. Gilbert déclare alors l'audience suspendue : il est 14 heures 30.

« Pardonnez à l'enfant Punissez la vieille ! »

Pendant la suspension d'audience, tout le monde parle et crie.

« Silence ! crie l'huissier audiencier ».

« Mais qu'on fasse donc évacuer la salle, dit un avocat ».

Les gardes séparent les deux femmes. Me Moro-Giafferi est revenu. Le bruit ne cesse pas, du reste. Me de Moro-Giafferi se fâche contre ces clameurs et l'audience est reprise à 2 heures 30.

Me de Moro, s'adressant aux jurés, prend ses confrères à témoin qu'il n'a pas parlé à Mme Bessarabo. Celle-ci s'est levée. Elle a retrouvé tout son sang-froid maintenant et la voici qui tout de suite s'engage dans la mort de Paul Jacques, son premier mari. Elle lit ses notes où elle a collectionné des exemples d'aveux célèbres qui ont été reconnus faux.

Que veut-elle prouver ainsi ? Que les